



Foix, le **22 JAN. 2026**

Le préfet de l'Ariège

à

Madame la Présidente
du conseil départemental
de l'Ariège

Objet : demande d'autorisation environnementale relative au projet d'alimentation de la retenue de Montbel par la création d'une prise d'eau à partir du Touyre

P.J. : synthèse des avis reçus sur les compléments déposés le 23 décembre 2025 ; avis de l'OFB, des unités Biofor/Eau de la DDT, de l'agence de l'eau

En réponse à mon courrier du 12 septembre 2025, vous avez déposé, le 23 décembre 2025, auprès du service en charge de la police de l'eau, via l'outil GUN, des pièces complémentaires à votre demande d'autorisation environnementale (B-250715-105852-647-003) relative au projet de sécurisation de l'alimentation en eau du barrage de Montbel.

Vous trouverez, en pièces jointes, les contributions des différents services consultés sur ces pièces complémentaires. Il en ressort que votre dossier peut être considéré comme complet et régulier. En conséquence, à compter de la date de signature du présent courrier, débute, dans le cadre de l'instruction administrative de votre dossier, la phase d'examen et de consultation. Vous pourrez, le cas échéant, apporter une réponse aux remarques formulées dans ces contributions à l'issue de cette phase d'examen, et dont vous trouverez une première synthèse en pièce jointe.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Anne CALMET

Copie à : DREAL
OFB, SD 09
AEAG

Pièce jointe : synthèse des remarques des services sur les compléments déposés dans le cadre de la phase de vérification de la complétude et de régularité de la demande d'autorisation environnementale du projet de sécurisation de l'alimentation en eau du lac de Montbel (dossier B-250715-105852-647-003)

À la lecture des compléments apportés, il ressort que la demande d'autorisation environnementale a été améliorée, et qu'elle répond globalement aux observations formulées dans le courrier en date du 12 septembre 2025.

Sans préjuger des avis des services qui seront recueillis dans le cadre de la phase d'examen et de consultation, quelques remarques mineures peuvent être relevées, elles sont listées ci-après afin que le conseil départemental puisse en prendre connaissance dès à présent :

1. page 3 de la demande de compléments du 12 septembre 2025 : « *le fascicule pratique de détection des dysfonctionnements et d'entretiens des dispositifs de franchissement à la montaison doit être joint au dossier. Le suivi de l'installation doit également prévoir d'instaurer un carnet sur lequel seront précisées les manœuvres de vannes, les principales opérations d'entretien ainsi que les incidents survenus et les mesures mises en œuvre pour les corriger.* » ;
2. page 5 de la demande de compléments : si la plupart des mesures ont été cartographiées, il est recommandé de « *faire figurer l'ensemble des mesures sur une carte (installation de chantier, stockage et approvisionnement en carburant, dispositifs de gestion du pluvial)* » ;
3. page 6 de la demande de compléments : si un tronçon propice à une opération de recharge sédimentaire a bien été identifié, « *la place de dépôt retenue pour restituer les matériaux* » pourra être indiquée ;
4. page 8 de la demande de compléments : afin d'assurer une bonne information du public et des services consultés, il est recommandé d'annexer l'étude de débit minimum biologique
5. autres remarques :
 - a) la référence à la partie « maritime » du projet pourra être supprimée ;
 - b) la référence, au niveau de la mesure MR6, à la rubrique 3.1.1.0.1 de la nomenclature IOTA, qui n'existe pas, pourra être supprimée ;
 - c) la pièce A fait référence, à sa page 44, au soutien d'étiage du Touyre comme un usage existant alors qu'il s'agit d'un usage projeté.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DDT de l'Ariège
Service Environnement - Risques
**A l'attention de Steeve
BARBIEUX**
10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 FOIX Cedex

Service Régional Police Occitanie

Toulouse, le 8 janvier 2026

PATBIODIV n° 2025-003959-01

N/Réf : PB/PB/SB/011/2026

Dossier suivi par : Philippe BOBEL

Tél. : 06.72.08.13.87

Mél. : philippe.bobel@ofb.gouv.fr

Objet : Communes de Laroque d'Olmes, de Régat et de Lérans (09) – Sécurisation de l'alimentation en eau du lac de Montbel.

Par courrier électronique en date du 31 décembre 2025, la DDT de l'Ariège (Service Environnement – Risque) a sollicité l'avis de l'OFB concernant les éléments complémentaires présentés par le Conseil Départemental de l'Ariège pour obtenir l'autorisation de dériver les eaux du Touyre afin de sécuriser l'alimentation du lac de Montbel et le cas échéant pour réalimenter le Touyre à partir des eaux du lac en période estivale.

Ces éléments font suite à un avis de l'OFB en date du 1^{er} août 2025 qui a considéré que la démarche d'évaluation environnementale devait être améliorée et qui recommandait de :

- ▶ Prendre en compte la thermie des eaux du Touyre dans l'état initial ;
- ▶ Mieux décrire le phasage de la construction de la prise d'eau afin de garantir l'absence d'incidence sur la reproduction des poissons, voire sur le Desman des Pyrénées ;
- ▶ Renforcer les mesures de réduction pour la limitation de la modification du biotope ;
- ▶ Renforcer les mesures de réduction pour la construction de la prise d'eau ;
- ▶ Recaler la passe à poissons ;
- ▶ Améliorer le dispositif de dévalaison ;
- ▶ Faire figurer sur des plans la rampe inclinée pour le franchissement du seuil par le Desman des Pyrénées ;
- ▶ Proposer des mesures de suivi et d'entretien des installations plus ambitieuses, notamment des dispositifs de franchissement piscicole ;
- ▶ Préciser les paramètres physico-chimiques qui seront suivis afin d'éviter de dériver des eaux polluées vers le lac de Montbel ;
- ▶ Proposer un suivi de l'ichtyofaune et de la thermie des eaux du Touyre.

1- Analyse de l'état initial

a. Thermie du Touyre .

Des données concernant la thermie des eaux du Touyre sont présentées à Laroque d'Olmes (2009, 2014, 2015 et 2017) et Lérans (2009 et 2015). Les températures estivales restent acceptables à Laroque d'Olmes, elles sont par contre très élevées à Lérans (30 jours consécutifs les plus chauds > 20°C et de l'ordre de 26°C pour les valeurs maximales instantanées). **Il est regrettable que depuis la décision de réétudier le projet de réalimentation du Touyre, de nouvelles mesures n'aient pas été effectuées.**

b. Lac de Montbel

Il était prévu des suivis en continu de l'Oxygène dissous et de la température à partir de l'été 2025 jusqu'en 2026. **La campagne 2025 menée entre les mois d'août et d'octobre 2025 a été perturbée par des défaillances de certaines sondes.** Les résultats partiels au droit du futur point de prélèvement montrent que :

- ▶ La concentration en Oxygène dissous peut atteindre des niveaux très bas en fond de retenue au niveau de la cote pressentie pour le pompage (concentration minimum de 1.4 mg/l) ;
- ▶ Les températures peuvent dépasser 22 °C dans les couches supérieures de la colonne d'eau et atteindre ponctuellement un maximum de 21 °C au niveau de la cote pressentie pour le pompage.

c. Nouveaux inventaires réalisés sur le Touyre

Une étude complémentaire a été réalisée sur le Touyre en 2025 au niveau de la future prise d'eau qui a permis de caractériser les faciès d'écoulement sur un linéaire de 700 m et de les cartographier. Les surfaces de frayères sont relativement faibles et présentent pour certaines un léger colmatage, ce qui pousse le pétitionnaire à proposer une nouvelle mesure d'accompagnement.

L'inventaire floristique identifie 10 taxons (6 algues, 3 bryophytes et 1 ptéridophyte).

L'inventaire piscicole identifie 6 taxons (Goujon, Loche franche, Truite fario, Vairon, Spiralin et Lamproie de Planer).

2- Phase travaux - mesures de réduction

a. Phasage des travaux en rivière

Le planning des travaux en rivière est maintenant présenté, les ouvrages de génie civil situés en rive gauche et dans le cours d'eau seront réalisés dans un premier temps entre octobre 2026 et février 2027 avec la mise en place de batardeaux et d'une dérivation provisoire du Touyre.

Les travaux reprendront entre septembre et décembre 2027 pour la réalisation des ouvrages en rive droite avec la mise en place de batardeaux légers si nécessaire.

b. Mesure de limitations de la modification du biotope

Les mesures de réduction ont été renforcées, tant pour les phases de chantiers terrestres que pour les travaux en cours d'eau :

- ▶ Réduction des incidences sonore et lumineuse, collecte des laitances des bétons au niveau de bassins de stockage dédiés, interception et déviation des eaux de ruissellement amont, bâchage des stocks de matériaux et des bennes des camions, utilisation d'engins les plus légers possibles, limitation des risques de pollutions par des hydrocarbures, arrêt des travaux au cours des périodes de fortes précipitations, limitation des émissions de poussières ;
- ▶ Réalisation de pêches de sauvetage et suivi physico-chimique ($O_2 > 6$ mg/l et MES < 1 g/l en moyenne sur 2 heures).

3- Phase exploitation - mesures de réduction

a. Continuité écologique

Des échanges techniques ont eu lieu entre l'OFB et les bureaux d'étude mandatés par le pétitionnaire en décembre 2025 à la suite desquels les dispositifs pour assurer la continuité écologique ont été jugés satisfaisants.

La passe à poissons en rive droite sera composée de 7 bassins dont 1 de mise en charge. Le fond des bassins sera muni d'une rugosité de fond grossière et les cloisons interbassins réglables. Les modélisations hydrauliques montrent que les chute inter-bassins et l'énergie volumique dissipée seront acceptables jusqu'à un débit du Touyre de 4400 l/s. Au-delà le clapet sera abaissé et le seuil sera transparent.

A proximité de la passe à poissons un débit d'attrait sera injecté par surverse par-dessus une vanne.

Toujours en rive droite au sommet du plan de grille ichtyocompatible, un exutoire sommital sera positionné avec une plaque pleine jusqu'au bajoyer opposé pour augmenter son attractivité. La goulotte commune dégrillats / poissons passera au dessus de la passe à poissons ce qui permettra d'augmenter encore l'attractivité du dispositif de montaison

Une rampe pour les petits mammifères inféodés au milieu aquatique sera implantée en rive gauche qui présentera une pente de 1 pour 1.

A la cote normale d'exploitation, le débit réservé sera assuré par la passe à poissons (259 l/s), la surverse sur la vanne (195 l/s) et le dispositif de dévalaison (156 l/s).

b. Entretien des installations et des dispositifs de franchissement piscicole

Il est indiqué que les ouvrages aériens dont la prise d'eau dans le Touyre et la passe à poissons feront l'objet d'un suivi annuel et après chaque crue.

Comme demandé auparavant, le maître d'ouvrage devra tenir, conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2015 relatif à la rubrique 3110 de la nomenclature « Eau » :

- ▶ **Un fascicule pratique de détection des dysfonctionnements et d'entretien des dispositifs de franchissement piscicole ;**
- ▶ **Un carnet de suivi des installations qui précisera les manœuvres de vannes, les principales opérations d'entretien ainsi que les incidents survenus et les mesures mises en œuvre pour les corriger.**

c. Réalimentation du Touyre - Evaluation des incidences et mesures de réduction

La mise en route du pompage de restitution sera asservie aux valeurs de température et d'Oxygène dissous avec pour objectifs après mélange :

- ▶ Une température en aval du rejet dans le Touyre de classe « très bonne » (< 20 °C) ;
- ▶ Une concentration en O₂ de classe « bonne » (> 6 mg/l).

A la suite de la campagne de mesures dans le lac de Montbel en 2025, il faudra envisager la mise en œuvre d'un dispositif de puisage étagé sur plusieurs niveaux afin de disposer d'un mélange des eaux compatible avec les objectifs de qualité fixés. Les mesures qui seront réalisées en 2026 devront permettre d'affiner ces profondeurs.

4- Mesures d'accompagnement et de suivi

a. Suivis physico-chimiques

Les suivis physicochimiques sont maintenant détaillés :

- ▶ Suivi en continu de température et de l'Oxygène dissous :
 - en amont et en aval de la prise d'eau ;

- aux abords du point de restitution dans la retenue de Montbel ;
- au droit du point de prélèvement en vue de la restitution des eaux vers le Touyre ;
- ▶ Suivi trimestriel des eaux et des sédiments (paramètres physico-chimiques de base, Arsenic, métaux lourds, PEHD)
 - en amont et en aval proche de la prise d'eau ;
 - en amont et en aval du rejet de la station d'épuration de Laroque d'Olmes ;
 - au droit du point de restitution dans la retenue de Montbel ;
 - au droit du point de prélèvement en vue de la restitution des eaux vers le Touyre.

b. Nouvelle mesure d'accompagnement

Les excédents sédimentaires liés aux interventions au sein du lit mineur sont estimés à 750 m³ qu'il est proposé de réinjecter dans le Touyre après un tri et le cas échéant concassage et criblage, pour restaurer des zones de frayères sous la supervision de la Fédération de pêche de l'Ariège. **Interrogée à ce sujet la Fédération n'a pas été informée de ce projet et doit donc être contactée très rapidement pour mieux définir cette mesure.**

Un suivi de son efficacité est proposé sur 5 ans à n+1, n+3, et n+5 (suivi des frayères, IBMR, I2M2) et inventaires piscicoles).

c. Suivis piscicoles

Des suivis piscicoles seront réalisés sur les 4 stations inventoriées en 2019 aux années n+1 ; n+2 ; n+3, n+4 et n+5, puis tous les 5 ans pendant 30 ans.

Conformément aux recommandations de l'étude ECOGEA qui préconisait ces suivis, les stations devront être équipées de thermographes.

5- Conclusion

La démarche d'évaluation environnementale a été améliorée, néanmoins afin de mieux évaluer l'incidence de la réalimentation du Touyre en période estivale :

- ▶ Les données actuellement lacunaires de la thermie des eaux du Touyre devront faire l'objet de mesures complémentaires en 2026 ;
- ▶ Les mesures par strates des températures et des concentrations en Oxygène dissous dans le lac de Montbel devront être poursuivies en 2026.

Par ailleurs il est recommandé de :

- ▶ Proposer des mesures de suivi et d'entretien des dispositifs de franchissement piscicole ;
- ▶ Prendre rapidement contact avec la Fédération de pêche de l'Ariège pour définir plus précisément la nouvelle mesure d'accompagnement ;
- ▶ Installer des thermographes au niveau des stations de suivis piscicoles.

Le directeur régional
Occitanie de l'OFB

Stéphane FREJEROND

Copie à : OFB (SD09) + DREAL (dpt AE, dpt biodiversité) + AEAG (siège, délégation)

Sujet : Projet sécurisation de l'alimentation en eau retenue de Montbel

De : BLOT Philippe - DDT 09/SER/BioFor <philippe.blot@ariego.gouv.fr>

Date : 19/01/2026 à 13:32

Pour : BARBIEUX Steeve - DDT 09/SER/EAU <steeve.barbieux@ariego.gouv.fr>

Copie à : DELORME Celine - DDT 09/SER <celine.delorme@ariego.gouv.fr>, REY Stéphanie (Cheffe de l'unité biodiversité-forêt) - DDT 09/SER/BioFor <stephanie.rey@ariego.gouv.fr>

Steeve,

Pour donner suite à nos échanges concernant le projet visé en référence, on peut considérer que toutes les pièces justificatives nécessaires au dispositif défrichement sont réunies. On peut également considérer que la déclaration d'utilité publique, document préalable à la demande d'autorisation environnementale (AEU), non communiquée après une première demande et actuellement en procédure de demande selon les derniers éléments apportés par le CG, sera disponible en cas de demande. Nous l'évoquerons, si besoin avec Mme AUTHIER, lors d'une VSP prévu prochainement.

Bonne journée à toi,

Philippe BLOT

Chargé d'Études forêt - espaces naturels

Service Environnement Risques / Unité biodiversité - forêt

10 rue des Salenques - BP 10102 - 09007 FOIX Cédex

Tél : 05 61 02 15 45

www.ariego.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège

Le 15/01/2026 à 14:05, BARBIEUX Steeve - DDT 09/SER/EAU a écrit :

delib

A+

--

Steeve BARBIEUX

Hydroélectricité - Continuité - AEP

SER/EAU

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège

1 rue Fenouillet 09000 FOIX

Tel : +33 561021573

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ariège**

Liberté
Égalité
Fraternité

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RE: RE: Sécurisation de l'alimentation du barrage de Montbel - Réception de compléments

Date : Fri, 16 Jan 2026 16:46:00 +0000

De : matthieu.magdelaine (par Internet) <matthieu.magdelaine@eau-adour-garonne.fr>

Répondre à : matthieu.magdelaine <matthieu.magdelaine@eau-adour-garonne.fr>

Pour : DHUMIERES Carole (référénte droits d'eau-hydroélectricité) - DDT 09/SER/EAU <carole.dhumieres@ariego.gouv.fr>, LE BOULCH Victor (Responsable de l'unité) - DDT 09/SER/EAU <victor.le-boulch@ariego.gouv.fr>

Copie à : SCHARFFE Jean-Luc <jean-luc.scharffe@eau-adour-garonne.fr>

Bonjour,

Concernant les compléments fournis au dossier d'autorisation déposé par le Conseil Départemental de l'Ariège relatif au projet de sécurisation du remplissage de Montbel, voici l'avis de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

1. Mesure d'accompagnement

Dossier DAE-pièce B (p.369 et 367) : Concernant la mesure d'accompagnement visant à lâcher des volumes dans le Touyre à partir de la retenue de Montbel afin de soutenir les débits d'étiage du Touyre, les compléments permettant de caractériser un objectif sont davantage détaillés vis-à-vis de la température et de la concentration en oxygène :

- Pour l'O₂ dissous : $(\text{débit injecté (L/s)} \times \text{O}_2 \text{ dissous injecté (mg/l)} + \text{débit Touyre (L/s)} \times \text{O}_2 \text{ dissous Touyre (mg/l)}) / (\text{débit injecté (L/s)} + \text{débit Touyre (L/s)}) > 6 \text{ mg/l}$;
- Pour la température : $(\text{débit injecté (L/s)} \times \text{température injectée (}^\circ\text{C)} + \text{débit Touyre (L/s)} \times \text{température Touyre (}^\circ\text{C)}) / (\text{débit injecté (L/s)} + \text{débit Touyre (L/s)})$: toujours inférieur ou égal à 20 °C

Toutefois, l'objectif vis-à-vis des débits à maintenir sur Touyre mérite d'être davantage préciser :

Les résultats de l'évaluation de la qualité du mélange des eaux issues de Montbel et des eaux du Touyre sont joints page suivante. Ils prennent en compte les deux débits prévus pour alimenter le Touyre : un débit de 250 l/s, pour soutenir les plus faibles débits et un débit de 150 l/s pour assurer un soutien aux débits naturels plus élevés. Cette différenciation est prévue pour optimiser au mieux les débits et donc les volumes d'eau à injecter dans le Touyre.

A quoi correspondent les débits les plus faibles ?

En complément, nous souhaitons connaître le volume moyen annuel qui serait réinjecté dans le Touyre en intégrant un objectif de débit et la concentration minimale en oxygène de 6 mg/l et la température maximale de 20 °C à partir de l'hydrologie actuelle.

2. Récupération des couts de l'opération

Dossier DUP (p.75) : L'étude définit des couts d'opération HT et TTC. La somme des couts HT mériterait de figurer dans les tableaux p. 74 et 75. Ensuite, ce projet s'appuie sur un modèle économique notamment via la fourniture de volumes d'eau pour l'IABM et l'EP Garonne, Gascogne et affluents Pyrénéens. Dans ce cadre, des éléments chiffrés complémentaires relatifs au recouvrement des couts de fonctionnement et de l'amortissement de la part non subventionnée du projet seraient à ajouter au document.

Cordialement,

